

## x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/e290c475-598d-41ab-96a1-95dbccd94fd0](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/e290c475-598d-41ab-96a1-95dbccd94fd0)

## ns générales

ysse, Manon

lémoire : LEPAGE AGATHE

iversité Panthéon-Assas - Master Droit pénal et sciences pénales

on : 30-06-2014

Si l'association « âge » et « droit pénal » évoque de prime abord la délinquance des mineurs, l'étude, ici menée, se concentre sur la notion de l'âge par le droit pénal spécial. En effet, l'individualisation du droit pénal vise à apporter une réponse répressive adaptée à la personnalité de l'auteur d'une infraction. Toutefois, la législation pénale ne saurait négliger la personnalité de la victime. Ainsi, dans le cadre d'un droit toujours plus empreint d'humanisme, apparaît une adaptation de l'arsenal juridique à un objectif de protection des plus vulnérables de l'existence, au début et à la fin de sa vie, que l'individu présente la plus grande fragilité, laquelle appelle à une attention particulière de la part du droit pénal. Dès lors, le législateur va recourir au critère de l'âge de la victime pour organiser la répression de la délinquance. Si en droit pénal général, l'âge conduit à une répression plus clémentaire à l'égard de l'auteur de l'infraction, l'objet de la présente étude est d'analyser l'influence de l'âge de la victime sur cette répression. La démarche suivie a consisté à se pencher sur les références juridiques de la définition des incriminations prévues par le Code pénal. Face à une multitude d'occurrences, sous des formulations diverses, une analyse s'est portée sur la possibilité, ou non, de dégager une ligne de conduite du législateur en la matière, à travers la cohérence de la législation. Comme outil d'individualisation, l'âge permet d'identifier les catégories de personnes qu'il convient de protéger d'avantage que les autres. Comme vecteur de catégorisation, il met en œuvre cette protection par la création d'incriminations.

Mots-clés : âge , mineurs , vieillesse , vulnérabilité , faiblesse/abus de faiblesse/abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse , violence , violences habituelles , prostitution des mineurs , agressions sexuelles, atteintes sexuelles, consentement du mineur, protection de la personne vulnérable, erreur sur l'âge

## ns techniques

dition

ement PDF

## ns complémentaires



gine :

iv-pantheon-assas-ori-5751

urce : Ressource documentaire